

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°11/AVRIL/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 8 AVRIL 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
2 avril 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
10 avril 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le huit avril
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -
Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne
DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Christophe DAMBREVILLE -
Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN - Fred JULENON - Daniel FONTAINE
- Simone CASAS - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Marie
Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 20) - Anne Flore DEVEAUX
- Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François
DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°21 et QD N°01)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Denise FLACONEL (procuration à Jean Christophe ESPERANCE) - Sophie VAYABOURY
(procuration à Jacqueline LAURET) - Marie Line TARTROU (procuration à Camille
BOMART) - Laurent BRENNUS (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Jacqueline LAURET ayant
obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré
accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°11 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2015

Le Conseil municipal est appelé chaque année à voter les taux d'impositions des taxes directes locales.

Compte-tenu du contexte actuel, il est établi une variation à la hausse des taux d'imposition pour l'exercice 2015.

Libellés	Bases prévisionnelles pour 2015	Variation des bases par rapport à 2014	Taux appliqués par décision du conseil municipal 2015	Variation de taux par rapport à 2014	Produit voté par le Conseil Municipal pour 2015	Variation du produit par rapport à 2014 en %
Taxe d'habitation	26 300 000	8,90%	22,58%	9,51%	5 938 540,00 €	19,25%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24 586 000	4,50%	29,46%	9,52%	7 243 035,60 €	14,45%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	95 900	-0,21%	38,14%	9,50%	36 576,26 €	9,28%
TOTAL	50 981 900	6,71%			13 218 151,86 €	16,54%

La commission Affaires Générales réunie en date du 30 mars 2015 a émis un avis favorable à la majorité (une abstention).

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés,

Oppositions :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. Laurent BRENNUS | 5. Philippe ROBERT |
| 2. Anaïs HERON | 6. Anne Flore DEVEAUX |
| 3. Erick FONTAINE | 7. Jérémie BORDIER |
| 4. Marie Andrée LACROIX FAVEUR | 8. Thérèse RICA |

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2015, tels que définis dans la présente délibération ;
- autorise Mme le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

